

### 3 – Synthèse des scénarios étudiés et justification du scénario retenu

Ce chapitre explique, pour chacune des 7 grandes thématiques proposées, les choix retenues pour établir le projet d'aménagement et de développement durable ainsi que le document d'orientations générales. Il précise également les raisons pour lesquelles des scénarios ou projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire, national ou régional, et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées.

Les tableaux ci-après contiennent une synthèse des différents scénarios étudiés dans chacune des thématiques traitées, avec leurs principales constatées sur le devenir du fonctionnement du Pays des Sources, pour au final justifier le choix du scénario retenu.

La méthode d'élaboration de ces scénarios s'appuie sur le scénario « au fil de l'eau » développé dans l'état initial de l'environnement (voir dernier chapitre du livret 1b, rapport de présentation). Ce scénario « au fil de l'eau » résulte lui-même du travail de diagnostic du territoire, menée par grandes thématiques, tout en veillant à la transversalité des réflexions, du fait qu'un constat dans une thématique peut avoir des incidences sur une autre thématique (exemple : la question des déplacements influent l'analyse environnementale en matière de rejets des gaz à effet de serre).

Pour chaque thématique, le diagnostic permet de conclure à des enjeux d'aménagement et de développement qui ont servi à la définition des scénarios possibles de développement du territoire.

Ces scénarios par thématique ont été étudiés dans la phase PADD et restitués aux partenaires consultés, pour aboutir aux choix d'aménagement et de développement du Pays des Sources en veillant à la cohérence globale et à leur articulation avec les enjeux environnementaux.

Le scénario retenu par thématique a été ensuite décliné en orientations d'aménagement développées dans le DOG, en mesure d'explicitier les conditions de mise en œuvre plus concrète du scénario. C'est bien cette mise en œuvre qui reste à réaliser, dans les années à venir, qui peut avoir un effet notable sur l'environnement.

Thèmes traités	Scénarios étudiés	Principales conséquences constatées	Justification du scénario retenu
<b>STRUCTURATION DU TERRITOIRE dont EQUIPEMENTS ET SERVICES D'INTERET TERRITORIAL</b>	<p><b>Scénario 1 :</b> Ne pas réléchir à la définition de la structuration interne du territoire et accepter la dépendance vers les pôles extérieurs (agglomération de Compiègne, Roye, Noyon et Montdidier).</p> <p><b>Scénario 2 :</b> Mettre en place une structuration interne au territoire qui conduirait à la confirmation de deux espaces internes au territoire : à dominante rurale au nord, à dominante urbaine au sud, en cherchant à leur donner un niveau minimum d'équipements et de services.</p> <p><b>Scénario 3 :</b> Définir une structuration interne qui s'organiserait à partir de l'influence des pôles extérieurs selon une logique territoriale est/ouest.</p> <p><b>Scénario 4 :</b> Mettre en place une armature interne renforcée autour des trois pôles du territoire et de deux bourgs relais.</p> <p><b>Scénario 5 :</b> Définir une structuration urbaine avec une armature interne reposant sur deux pôles forts complétés d'un réseau de bourgs relais ou plus autonomes.</p>	<p><b>Scénario 1 :</b> Les services et équipements seraient en terme concentrés uniquement sur les deux seuls pôles (Lassigny - Ressons-sur-Matz) du territoire qui ont un statut de chef-lieu de canton, sans capacité à atteindre un niveau de services ou d'équipements comparables à celui des pôles urbains voisins. Serait constaté un accroissement des déplacements depuis les différentes parties du territoire pour accéder à ces pôles de proximité. Sur les franges, les communes seraient directement sous la dépendance des pôles voisins sans pour autant profiter pleinement de leurs atouts (accessibilité en termes de transport, mais aussi aux services en tant qu'habitants extérieurs). Le risque de perte d'identité du Pays des Sources est fort.</p> <p><b>Scénario 2 :</b> Il s'agirait de découper le territoire selon deux logiques de développement différentes : le sud-est serait à dominante urbaine, influencé par l'agglomération compiégnnoise et profitant de la desserte par l'A1 (facteurs de développement), où se concentreraient les services, les équipements et les emplois à l'échelle du Pays des Sources ; le nord resterait principalement à caractère rural où les orientations viseraient à préserver les espaces naturels et l'activité agricole. Ce scénario n'est pas non plus favorable au maintien de l'identité du Pays des Sources et induirait des déplacements très denses et nombreux, ainsi que des disparités de développement. Les nombreux secteurs sensibles en termes environnementaux, situés au sud du territoire, seraient encore plus fragilisés par la pression urbaine engendrée.</p> <p><b>Scénario 3 :</b> Comme le scénario 2, il s'agirait de décomposer le territoire en deux parties distinctes : l'est organisé autour du triptyque Roye/Lassigny/ Noyon et l'ouest fédéré autour de Ressons/Coudun et Compiègne. Les deux chefs-lieux de canton et Coudun seraient considérés comme des pôles forts à l'échelle locale complétés, dans chacune des deux entités territoriales, d'un bourg relais (Conchy-les-Pots au nord-ouest, Beaulieu-les-Fontaines au nord-est). Ces pôles et bourgs relais entretiendraient des relations privilégiées avec les villages voisins, permettant d'assurer une certaine équité dans l'accès aux services et équipements, ce qui contribue à réduire les trajets et à tenir compte de la tendance à la diffusion spatiale des habitants.</p> <p><b>Scénario 4 :</b> Les services et équipements seraient concentrés sur les cinq secteurs de vie composé de trois pôles structurants (Lassigny - Ressons-sur-Matz - Coudun) et de deux bourgs relais (Conchy-les-Pots - Beaulieu-les-Fontaines). Les secteurs les plus peuplés seraient les plus disposés à recevoir des équipements spécifiques présentant un intérêt à l'échelle du secteur de vie et à celle du territoire, dans la mesure où la proximité des habitants concoure à leur maintien et à leur développement, limitant ainsi les attractivités exercées par les pôles extérieurs. Cela contribue à la maîtrise des déplacements et à orienter les conditions d'accueil de nouveaux habitants sur le territoire.</p> <p><b>Scénario 5 :</b> Ce scénario proposerait le même principe que celui du scénario 4 visant à doter chaque secteur de vie du degré minimum d'équipements et de services de première nécessité, en soutenant le maintien de ce qui existe et en aidant la mise en place des services et équipements manquants. Néanmoins la structuration du territoire serait renforcée, en plus des pôles structurants et des bourgs relais, par des bourgs autonomes (Lagny - Boulogne-la-Grasse) en mesure d'avoir des perspectives de développement un peu plus soutenu que les villages. Il pourrait également être identifié des spécificités (santé, sports et loisirs, tourisme, etc.) en termes d'activités ou d'équipements à l'échelle du territoire sur la base des secteurs de vie. Il conviendrait de rechercher des synergies entre les équipements existants et à créer pour optimiser leur fonctionnement dans le temps.</p>	<p><b>Scénario retenu :</b> Il s'agit du scénario n°4 amélioré. C'est le plus structurant pour le territoire en permettant de limiter l'accroissement de la dépendance exercée par les pôles urbains voisins et de préserver ainsi l'identité du Pays des Sources. Pour autant, la mise en oeuvre de complémentarités avec ces pôles reste nécessaire, en particulier pour l'accès aux équipements et services qui ne sont guère envisageables sur le Pays des Sources et au regard des habitudes de déplacements constatés par bon nombre d'actifs du territoire.</p> <p>Le principe de foisonnement des équipements et des services de proximité, ainsi que des emplois offerts localement, à partir de ce qui existe déjà, offre les meilleures garanties au maintien, voire à la création de ces équipements, services, emplois sur les communes identifiées (3 pôles locaux, 2 bourgs relais, 2 bourgs autonomes). Ce scénario aide ainsi les élus locaux à se positionner plus facilement sur les lieux où il convient d'intervenir pour préserver la présence d'un service public, d'un commerce, d'un service de santé, etc. ainsi que sur les lieux privilégiés pour accueillir des entreprises. Cela optimise les réponses aux besoins de la société locale et harmonise le développement économique à l'échelle de l'ensemble du territoire. En terme environnemental, ce scénario permet de mieux anticiper les incidences sur les espaces sensibles des secteurs appelés à connaître un développement plus significatif, et ainsi mieux les gérer ; il conduit aussi à réduire les besoins en déplacements, notamment vers des lieux extérieurs au Pays des Sources.</p>
<b>HABITAT</b>	<p><b>L'évolution quantitative :</b></p> <p><b>Scénario 1 :</b> Sur la base du potentiel recensé de réalisation de logements (logements et terrains restés libres dans les espaces déjà urbanisés des communes et somme des zones à urbaniser (court terme) inscrites dans les documents d'urbanisme communaux), le nombre d'habitants pourrait s'accroître de 3900 à 5000 suivant la densité retenue dans les zones à urbaniser, ce qui se traduit par un rythme de croissance annuel moyen de 0,8% à 1%.</p> <p><b>Scénario 2 :</b> Miser sur une croissance calée sur la somme des hypothèses communales à l'horizon 2020, soit un taux annuel moyen de 1,45%, proche de celle observée entre 1982 et 1990 (1,53%), impliquant plus de 3 700 logements à produire dont 1 300 sont possibles dans les espaces déjà urbanisés.</p> <p><b>Scénario 3 :</b> Miser sur une croissance analogue à celle observée sur une période récente (2006 - 2009), soit un taux annuel moyen de 1,13%, impliquant un peu moins de 3 000 logements à produire dont 1 300 sont possibles dans les espaces déjà urbanisés.</p> <p><b>Scénario 4 :</b> Miser sur un rythme de croissance basé sur la moyenne départementale entre 2006 et 2009 (taux annuel moyen de 0,50%), provoquant ainsi un ralentissement significatif de la croissance démographique. Ce scénario nécessite 1 600 logements à produire dont 1 300 sont possibles dans les espaces déjà urbanisés.</p> <p><b>La diversification de l'offre en logements :</b></p> <p><b>Scénario 1 :</b> Atteindre au moins 20% du parc de résidences principales en offre locative globale et porter l'offre locative aidée à au moins 30% de l'offre locative globale.</p> <p><b>Scénario 2 :</b> Maintenir l'offre locative globale au moins au niveau actuel, soit 14% du parc de résidences principales, et faire un effort significative sur l'offre locative aidée (au moins 1/3 de l'offre locative globale à l'horizon 2030).</p>	<p><b>L'évolution quantitative :</b></p> <p><b>Scénario 1 :</b> Le nombre de logements à réaliser serait compris entre 2 260 et 2 760 à l'horizon 2030 dont au moins 1 300 pourraient résulter des possibilités identifiées dans les tissus déjà urbanisés. La consommation foncière serait estimée à environ 100 ha. La population atteindrait 24773 habitants en 2030, soit 3 876 habitants de plus qu'en 2009 correspondant à une moyenne de 77 ménages par an dans l'hypothèse du maintien du nombre moyen d'habitants par ménage (2,4 en 2009).</p> <p><b>Scénario 2 :</b> Le nombre de logements à réaliser serait d'environ 3 800 à l'horizon 2030 dont au moins 1 300 pourraient résulter des possibilités identifiées dans les tissus déjà urbanisés. La consommation foncière serait estimée entre 200 et 250 ha suivant la densité retenue. La population atteindrait 28 300 habitants en 2030, soit 7 403 habitants de plus qu'en 2009 correspondant à une moyenne de 146 ménages par an dans l'hypothèse du maintien du nombre moyen d'habitants par ménage (2,4 en 2009).</p> <p><b>Scénario 3 :</b> Le nombre de logements à réaliser serait d'environ 2 960 à l'horizon 2030 dont au moins 1 300 pourraient résulter des possibilités identifiées dans les tissus déjà urbanisés. La consommation foncière serait estimée entre 120 et 165 ha suivant la densité retenue. La population atteindrait 26 450 habitants en 2030, soit 5 553 habitants de plus qu'en 2009 correspondant à une moyenne de 110 ménages par an dans l'hypothèse du maintien du nombre moyen d'habitants par ménage (2,4 en 2009).</p> <p><b>Scénario 4 :</b> Le nombre de logements à réaliser serait d'environ 1 600 à l'horizon 2030 dont au moins 1 300 pourraient résulter des possibilités identifiées dans les tissus déjà urbanisés. La consommation foncière serait estimée à une trentaine d'hectares. La population atteindrait 23 200 habitants en 2030, soit 2303 habitants de plus qu'en 2009 correspondant à une moyenne de 45 ménages par an dans l'hypothèse du maintien du nombre moyen d'habitants par ménage (2,4 en 2009).</p> <p><b>La diversification de l'offre en logements :</b></p> <p><b>Scénario 1 :</b> L'accroissement de l'offre locative globale permet de mieux répondre aux besoins émergents et qui pourraient se confirmer, notamment des jeunes en décohabitation (nombre important sur la période d'application du SCOT compte tenu du profil des ménages récemment accueillis composés de couples avec jeunes enfants), permet aussi de mieux faire face à l'augmentation probable du coût de l'immobilier sur un territoire qui reste attractif mais où l'offre est davantage maîtrisée que dans les périodes écoulées.</p> <p><b>Scénario 2 :</b> Le maintien de l'offre locative globale à l'horizon 2030 à 14% du parc de résidences principales ne répondra que faiblement aux besoins qui pourraient se confirmer et risquerait d'accroître les déséquilibres entre les communes qui ont une offre locative et celles qui n'en ont pas. L'augmentation significative de la part de l'offre locative publique garantirait assurément des coûts de loyer maîtrisés, mais que dans les communes qui seraient prêtes à porter ce type d'opérations.</p>	<p><b>L'évolution quantitative :</b></p> <p><b>Scénario retenu :</b> Il s'agit du scénario n°3 ajusté qui paraît le plus vraisemblable au regard d'une part, du nombre d'habitants estimé à 21 741 (fin 2011), des nombreuses disponibilités de réalisation de logements au sein des espaces déjà consommés par l'urbanisation, du fait de la configuration urbaine des communes (trame urbaine étirée, habitat diffus significative, nombreuses possibilités de division parcellaire ou de bâtiment), d'autre part des souhaits des élus communaux, le plus souvent traduits dans leur document d'urbanisme et qui tiennent compte de la forte attractivité du Pays des Sources pour l'habitat pouvant se renforcer en lien avec la réalisation du canal à grand gabarit Seine/Nord Europe. Aussi, le scénario retenu est un juste milieu entre le ralentissement observé à l'échelle départementale (principalement par déficit migratoire) de l'évolution de la population qui pourrait se propager à la frange nord du département dans les 15 années à venir et le dynamisme affiché du territoire en matière d'accueil de population tel qu'il est envisagé par les projets communaux.</p> <p>Le nombre d'habitants supplémentaires est estimé entre 4700 et 5200 sur la période 2012-2030, sachant qu'entre 2006 et 2011, la population du Pays des Sources a augmenté de 1 500 habitants, soit un rythme de croissance un peu moins rapide dans la période d'application du SCOT. Le volume de logements à réaliser est estimé entre 2560 et 2760, après réajustement suivant les chiffres de population et de résidences principales estimés fin 2011, dont au moins la moitié pourrait être réalisée dans les tissus urbains déjà constitués. En conséquence, la consommation foncière induite à l'horizon 2030 est comprise entre 140 ha et 170 ha au maximum, en tenant des risques de rétention foncière dans les tissus urbains constitués qui pourraient être à compenser par des secteurs à urbaniser. Ce chiffre reste modérée par rapport aux scénarios initiaux étudiés.</p> <p><b>La diversification de l'offre en logements :</b></p> <p><b>Scénario retenu :</b> Il vise à passer l'offre locative globale de 14% à 18% des résidences principales, avec au moins 30% de logements locatifs aidés sur le total des logements locatifs d'ici 2030. Ce scénario avance des réponses aux besoins notamment des jeunes en décohabitation sur le territoire qui pourront donc plus facilement y rester. Il s'accompagne d'une répartition de l'offre locative généralisée à l'ensemble des communes, en tenant compte du poids démographique de chacune d'entre elles et de leur possibilité d'évolution par ailleurs définie. Il est entendu que la réalisation de logements locatifs, notamment aidés, est le plus souvent facilitée dans les nouvelles opérations d'habitat (pour des raisons de faisabilité économique en milieu périurbain ou rural au regard des financements publics), ce qui implique un minimum de possibilités d'extension des communes pour atteindre cet objectif qui est donc à croiser avec le rythme de création de logements et de consommation foncière induite.</p>

Thèmes traités	Scénarios étudiés	Principales conséquences constatées	Justification du scénario retenu
<b>TRANSPORTS ET RESEAUX</b>	<p><b>Oprimisation du réseau routier :</b></p> <p><b>Scénario A :</b> Conforter la desserte du territoire par l'autoroute A1. Faire du Pays des Sources, la porte d'entrée sud de l'ensemble du Noyonnais ainsi qu'un point d'accès vers la région parisienne.</p> <p><b>Scénario B :</b> Optimiser le réseau routier vers le Pays des Sources mais également à l'intérieur de celui-ci par le désenclavement routier des grands axes et par la sécurisation de certains carrefours.</p> <p><b>Le transport collectif :</b></p> <p><b>Scénario A :</b> L'optimisation du transport collectif à l'échelle du Pays des Sources repose par une simple amélioration de l'existant couplé à un développement des liaisons douces de proximité.</p> <p><b>Scénario B :</b> L'optimisation du transport collectif à l'échelle du Pays des Sources repose sur un dispositif plus généralisé (déplacements internes, accès aux pôles et bourgs du territoire, amélioration des lignes régulières) suivant un objectif répondant à l'ensemble des besoins et favorisant le recours à ce mode de transport.</p> <p><b>Scénario C :</b> L'optimisation du transport collectif à l'échelle du Pays des Sources répond à une logique d'optimisation interne et de prolongement adapté vers les territoires voisins exerçant une forte attractivité.</p> <p><b>Autres réseaux :</b></p> <p>Il a été étudié les conditions d'optimisation de la desserte par les réseaux de télécommunications et les canalisations de transport d'énergie, nombreuses sur le territoire.</p>	<p><b>Oprimisation du réseau routier :</b></p> <p><b>Scénario A :</b> Ce scénario viserait à renforcer principalement les axes routiers qui relieraient les pôles majeurs du Pays des Sources à l'autoroute A1. L'organisation interne en serait désavantagée, notamment pour les échanges entre les communes du territoire, et la configuration du réseau aurait tendance à inciter aux déplacements vers l'extérieur, en particulier pour accéder à l'emploi suivant ce qui est déjà observé actuellement. Il serait cependant envisagé la création d'un parc de co-voiturage au niveau de l'échangeur sur l'A1 à Ressons, encourageant ce mode de transport partagé par les actifs du territoire, voire des territoires voisins, travaillant en région parisienne.</p> <p><b>Scénario B :</b> Ce scénario renforcerait les échanges entre les pôles structurants du territoire et les intercommunalités voisines. Il optimiserait la liaison entre le nord et le sud du Pays des Sources. De plus, il proposerait le désenclavement routier nord-est du territoire en lien avec le projet de mise à 2x2 voies de la D934, elle-même liée à la réalisation du canal Seine/Nord Europe. Ce scénario est plus profitable au déploiement de liaisons de proximité (internes au territoire et vers les pôles urbains voisins).</p> <p><b>Le transport collectif :</b></p> <p><b>Scénario A :</b> Il est proposé de veiller au maintien d'une offre de transport collectif répondant en premier lieu aux besoins de déplacements des collégiens et des lycéens tout en essayant de réduire les temps de trajets, notamment pour accéder aux lycées de Compiègne. Pour cela, une réorganisation partielle des lignes de bus régulières pourrait être réétudiée. De plus, des aménagements routiers et/ou de chemins seront entrepris pour sécuriser et donc encourager le recours aux modes doux (vélos, marche), plus particulièrement depuis les villages entourant les deux chefs-lieux de canton, considérés comme pôles locaux du territoire (accès aux sites d'emplois, aux établissements scolaires, aux commerces, etc.).</p> <p><b>Scénario B :</b> L'optimisation du transport collectif résulte d'un souci de structuration du territoire et d'une volonté de réguler le trafic automobile. Le scénario viserait à redéployer les conditions de transport collectif afin d'inciter l'usage de ce mode dans les années à venir. Cela pourrait, à terme, contribuer à freiner les effets de dépendance vers les pôles urbains extérieurs au territoire.</p> <p><b>Scénario C :</b> Dans cette hypothèse, en plus de ce qui serait proposé dans le scénario B, il est admis que les réseaux de transport des territoires voisins pourraient à terme desservir les franges du territoire (prolongement du réseau de l'ARC au niveau du pôle de Coudun et desserte vers le centre-ville de Noyon depuis le futur site économique de Lagny) ; les conditions restent à définir. Le report vers le transport collectif d'une partie des déplacements motorisés (mode individuel) effectués par les habitations du Pays des Sources vers Compiègne et Noyon pourrait ainsi être constaté.</p> <p><b>Autres réseaux :</b></p> <p>Les réseaux de télécommunications proposent une qualité de services hétérogène sur l'ensemble du territoire, ce qui peut être facteur de disparités dans le développement. Les canalisations de transport d'énergie existantes et à venir peuvent porter atteinte aux paysagers et créer des contraintes aux aménagements urbains ou agricoles.</p>	<p><b>Optimisation du réseau routier :</b></p> <p><b>Scénario retenu :</b> En lien avec la structure urbaine du territoire souhaitée, le scénario retenu vise à améliorer les liaisons internes au territoire, plus particulièrement entre les 3 pôles locaux, les bourgs relais et bourgs autonomes afin de faciliter l'accès aux commerces, aux services, aux équipements et aux emplois offerts sur place. Il contribue en cela à limiter la dépendance vers les pôles extérieurs, même s'ils proposent également d'améliorer l'accès à ces pôles depuis les grands axes qui y conduisent (RD1032, RD935 et RD934). Il est aussi prévu d'améliorer la liaison routière entre Lassigny et Ressons (accès A1), au moins pour les poids-lourds, suivant les propositions visant à conforter ces 2 sites d'activités économiques et en évitant de traverser les espaces urbanisés des communes situées le long de la RD938, ce qui atténuerait ainsi les nuisances constatées. La mise en place d'une aire de co-voiturage au niveau de l'échangeur sur l'A1 est, par ailleurs, retenue. Elle contribuera à atténuer les déplacements individuels (coûteux et sources émettrices de gaz à effet de serre) vers l'Ile-de-France.</p> <p><b>Le transport collectif :</b></p> <p><b>Scénario retenu :</b> Il s'agit du scénario C qui vise à une optimisation de l'offre en transport collectif profitant au plus grand nombre des habitants du Pays des Sources, tout en contribuant à offrir une véritable offre en transport collectif interne au territoire (ce qui n'est pas vraiment le cas aujourd'hui et engendre un recours systématique à la voiture en mode individuel), plus particulièrement entre les pôles et les bourgs qui regroupent l'essentiel des activités, équipements et services. Il est espéré en conséquence un recours moins systématique à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité, et même pour accéder à Compiègne et à Noyon (emplois, grands équipements). Est ajouté le déploiement progressif d'un réseau de voies douces (chemins et cycles non motorisés) des villages vers les pôles ou bourgs, avec des actions d'accompagnement, là encore pour réduire l'usage de la voiture sur des trajets de proximité. Ce scénario contribue le plus à réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par l'usage de la voiture en mode individuel.</p> <p><b>Autres réseaux, orientations retenues :</b></p> <p>Les orientations du SCOT définissent des principes afin de généraliser à l'ensemble des communes du territoire, l'accès aux réseaux de télécommunications les plus performants, en s'appuyant sur le schéma départemental d'aménagement numérique. Les orientations du SCOT veillent, par ailleurs, à ce que les canalisations existantes et celles à venir ne constituent pas un obstacle au projet de développement des communes concernées et tiennent compte de l'intérêt paysager des lieux et de la sensibilité environnementale des milieux.</p>
<b>ECONOMIE</b>	<p><b>Evolution du nombre d'emplois :</b></p> <p><b>Scénario 1 :</b> Maintenir un taux d'activité global en 2030 analogue à celui observé en 2009 (49%).</p> <p><b>Scénario 2 :</b> Prévoir une baisse du taux d'activité dans l'hypothèse d'un vieillissement de la population du territoire faisant que la part du nombre d'actifs tend à se réduire. Le taux d'activité passerait à 46%, soit un taux identique à celui constaté en 1999.</p> <p><b>Scénario 3 :</b> Prévoir une hausse sensible du taux d'activité global (52%) du fait d'un apport de population composée essentiellement d'actifs et d'un allongement du nombre d'années de travail.</p> <p><b>Types et lieux d'emplois :</b></p> <p><b>Scénario A :</b> Eviter une dégradation de la situation actuelle caractérisée par une offre d'emplois principalement ouvriers et employés dans un réseau d'entreprises de taille moyenne complété de quelques grosses unités industrielles, sans proposer de véritables logiques intercommunales au développement de sites d'activités.</p> <p><b>Scénario B :</b> Le scénario propose une plus grande diversification de l'offre d'emplois en misant sur le développement d'emplois tertiaires pouvant reposer sur les services à la personne, les services aux entreprises ou encore les loisirs, en proposant une stratégie intercommunale de répartition des sites d'activités.</p>	<p><b>Evolution du nombre d'emplois :</b></p> <p><b>Scénario 1 :</b> La hausse de la population totale induirait une augmentation de 3 089 actifs, pour maintenir le taux d'emploi à 0,52 (identique à celui de 2007), il conviendrait d'offrir 1 505 emplois de plus sur le territoire, soit 75 emplois par an en moyenne (63 emplois supplémentaires observés en moyenne par an entre 1999 et 2006).</p> <p><b>Scénario 2 :</b> La hausse de la population totale induirait une augmentation de 2 278 actifs, pour maintenir le taux d'emploi à 0,52 (identique à celui de 2007), il conviendrait d'offrir 1 084 emplois de plus sur le territoire, soit 54 emplois par an en moyenne.</p> <p><b>Scénario 3 :</b> La hausse de la population totale induirait une augmentation de 3 868 actifs, pour maintenir le taux d'emploi à 0,52 (identique à celui de 2007), il conviendrait d'offrir 1 911 emplois de plus sur le territoire, soit 95 emplois par an en moyenne.</p> <p><b>Types et lieux d'emplois :</b></p> <p><b>Scénario A :</b> Il s'agirait d'accueillir de nouveaux établissements en adéquation avec les caractéristiques de la main d'oeuvre locale, soit principalement dans des secteurs tels que la logistique, la production industrielle, les commerces de grande distribution. Le soutien aux établissements en place et l'aide à la requalification des sites d'activités existants serait à privilégier.</p> <p><b>Scénario B :</b> Le scénario proposerait de cibler un secteur d'activité particulièrement porteur et pouvant s'appuyer sur le contexte local pour se développer. Il serait envisagé la mise en place d'au moins un site d'activités performant ou à forte compétitivité complémentaire à l'offre économique actuel du territoire. Une véritable stratégie économique d'accompagnement à l'échelle du Pays des Sources en lien avec les territoires voisins serait à définir.</p>	<p><b>Evolution du nombre d'emplois :</b></p> <p><b>Scénario retenu :</b> Au regard de la structure de l'emploi sur le territoire (part industrielle encore significative), mais aussi des dynamiques en cours à l'échelle départementale, et afin d'éviter une aggravation du ratio emplois/habitants qui serait source de difficultés à terme pour répondre aux besoins d'équiper le Pays des Sources sans en avoir les moyens suffisants, il est prévu de créer au moins 1500 emplois à l'horizon 2030, soit un rythme annuel légèrement supérieur à celui observé sur la période 1999-2006. Ce scénario permet de maintenir le taux d'activité global à 50% de la population. La création d'emplois sur le Pays des Sources est un moyen de garantir à une partie significative de la population sur place et des nouveaux arrivants, des conditions de vie de qualité en leur évitant de longs déplacements pour accéder au travail.</p> <p><b>Types et lieux d'emplois :</b></p> <p><b>Scénario retenu :</b> Il vise à soutenir le remplissage des sites d'activités existants qui ont encore des disponibilités significatives en s'appuyant sur des actions de valorisation urbaine, paysagère, de services, et en tenant compte des caractéristiques de chacun d'entre eux (accès, taille des terrains, voisinage, sensibilités environnementales) pour orienter les porteurs de projet vers le site le plus adapté. Il est, en outre, proposé de rendre possible la création de deux nouveaux sites d'activités économiques en lien avec les territoires voisins (l'un s'inscrivant dans le cadre du projet de plateforme multimodale du Noyonnais, l'autre dans la continuité des sites d'activités au nord du territoire de l'agglomération de Compiègne). Ces choix visent à favoriser les synergies entre les sites existants pour optimiser leur remplissage et à éviter des concurrences stériles entre sites à l'échelle communautaire et interterritoriales, dans un souci de modération des espaces agricoles ou naturels consommés. Dans le même temps, il est prévu de soutenir les activités tertiaires ou encore artisanales à l'échelle des trames urbaines de chaque commune pour offrir des emplois de proximité et réduire les déplacements.</p>
<b>TOURISME</b>	<p><b>Scénario A :</b> Organiser le développement touristique à partir de la valorisation de sites forts existants ou de thèmes forts à mettre en oeuvre, dans quelques lieux du territoire.</p> <p><b>Scénario B :</b> Miser sur un développement touristique plus généralisé dans lequel chaque commune est plus directement intéressée par la stratégie adoptée et profite plus directement des bénéfices économiques engendrés.</p>	<p><b>Scénario A :</b> Le scénario proposerait d'installer un point touristique sur l'aire de l'A1 à Ressons-sur-Matz afin de promouvoir le territoire au près des voyageurs. Il viserait à soutenir des actions autour des sites de la Grande Guerre, en complémentarité avec l'agglomération de la région de Compiègne accueillant le site du wagon de l'Armistice.</p> <p><b>Scénario B :</b> Le scénario privilégierait le développement touristique par thématiques diversifiées : tourisme vert, valorisation de l'architecture locale, lieux de témoignage de la Grande Guerre à partir desquels des activités et actions touristiques pourraient se développer. Une signalétique commune à l'échelle du Pays des Sources pour les circuits, les accès aux sites touristiques, les accès aux équipements pourrait être définie.</p>	<p><b>Scénario retenu :</b> Il croise les deux scénarios étudiés et repose sur la complémentarité à l'échelle du Pays "Sources et Vallées" en tenant compte des projets portés à une échelle plus large, autour de la Grande Guerre. Le développement touristique souhaité pourra être vecteur de développement économique et d'identité du territoire. Le scénario propose un certain nombre d'orientations sur la valorisation patrimoniale et historique, sur le développement des circuits de randonnée, sur l'optimisation de l'information et la signalétique, qui nécessitent une gestion rigoureuse des paysages naturels et bâtis du Pays des Sources mettant en évidence les interactions entre cette thématique et celles des paysages et de l'environnement.</p>

Thèmes traités	Scénarios étudiés	Principales conséquences constatées	Justification du scénario retenu
<b>PAYSAGES</b>	<p><b>Scénario A :</b> Définir des principes généraux de gestion paysagère qui resteraient globalisés à l'échelle de la totalité du Pays des Sources.</p> <p><b>Scénario B :</b> Déterminer des principes spécifiques de gestion paysagère adaptés à chacune des 3 entités paysagères identifiées (les vallées humides de l'Aronde, du Malz et de la Divette ; les plateaux et plaines agricoles aux paysages très ouverts et les paysages des milieux forestiers).</p>	<p><b>Scénario A :</b> Ce scénario se traduirait par l'identification de coupures vertes entre les secteurs urbanisés, par la délimitation d'espaces de protection forte où tout aménagement serait fortement encadré (ces espaces de protection pouvant valoir mesure compensatoire des espaces par ailleurs consommés), par l'engagement sur un objectif de maintien quantitatif de la surface boisée actuelle (18% du territoire), par la mise en valeur de points de vue remarquables sur le grand paysage, et par l'instauration de principes réglementaires communs visant à préserver le patrimoine bâti caractéristique (ensemble de façades en briques et/ou pierres, abords des principaux monuments à préserver et à valoriser, traitement qualitatif des sites d'activités).</p> <p><b>Scénario B :</b> Le territoire serait découpé en 3 entités paysagères majeures avec pour chacune d'elles la définition de principes paysagers adaptés à leurs caractéristiques naturelles et bâties qui seront à suivre au moment de l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme locaux. Ces principes reprendraient dans certains cas ceux du scénario A comme les coupures vertes, la préservation de boisements, etc., en fonction des enjeux paysagers identifiés sur chacune des entités. Le scénario valoriserait la thématique de l'eau en tant qu'élément commun à toutes les communes ainsi que les points de vues remarquables et les paysages emblématiques du Pays des Sources.</p>	<p><b>Scénario retenu :</b> Il définit d'une part, des principes généraux relatifs aux paysages bâtis ainsi qu'aux paysages naturels. Ces principes s'appliquent donc à l'ensemble du territoire, dans un souci de cohérence globale des actions entreprises. Concernant les paysages bâtis, il est ainsi proposé au SCOT d'actualiser et d'étoffer la plaquette de recommandations architecturales afin de mieux prendre en compte les différents courants observés sur le territoire, de respecter la typologie des trames urbaines, d'intégrer correctement des formes architecturales contemporaines, et de la compléter de recommandations paysagères prenant notamment en compte le traitement des franges urbaines ; le volet réglementaire des PLU pourra y faire référence. Il est aussi demandé à chaque commune, dans son document d'urbanisme, de réfléchir à la délimitation d'un secteur où l'architecture traditionnelle locale est bien conservée et mérite d'être respectée au moins pour ce qui est visible depuis l'espace public.</p> <p>Concernant les paysages naturels, les principes généraux définis s'attachent à pérenniser la couverture boisée du Pays des Sources (hors bois de culture et boisement spontané) qui participe pleinement à la diversité paysagère du territoire, à mettre en valeur les principales entrées de territoire et à mener une requalification des sites d'activités concourant à une meilleure intégration ainsi qu'à un regain d'intérêt pour les entreprises en quête d'installation dans le secteur.</p> <p>Le scénario retenu définit, d'autre part, des principes ciblés relatifs aux paysages naturels au regard des enjeux paysagers majeurs de certains secteurs du Pays des Sources qui méritent une gestion rigoureuse contribuant à une évolution adaptée de l'usage des sols. Les orientations du SCOT fixent ainsi des dispositions quant au traitement des lisières de boisements (y compris pour les bois de culture), cherchent à valoriser la thématique de l'eau, cartographient des coupures vertes et des emprises de paysages emblématiques à préserver des extensions urbaines, identifient des points de vue remarquables en veillant à une évolution adaptée de l'usage des sols à proximité.</p>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<p>Ce thème comportant plusieurs domaines distincts et reprenant des éléments déjà traités par les scénarios retenus dans les autres thèmes déjà développés, il n'a pas été étudié de scénarios à proprement parlé, mais il a été proposé différents principes qui pourraient être inscrits dans le SCOT.</p> <p><b>Espaces à fortes sensibilités écologiques :</b></p> <p><b>Principes généraux :</b> Il s'agirait d'inscrire au SCOT des dispositions générales quant aux conditions de gestion des espaces à fortes sensibilités écologiques (le site Natura 2000, les ZNIEFF de type 1, les corridors écologiques potentiels, les zones humides) tels qu'ils sont connus au moment de l'approbation du SCOT.</p> <p><b>Principes ciblés :</b> Il s'agirait de localiser plus précisément des espaces à fortes sensibilités écologiques qui, au regard des orientations du SCOT définies par ailleurs, pourraient être clairement impactés par des projets autorisés.</p> <p><b>Ressource en eau :</b></p> <p><b>Scénario A :</b> Le scénario viserait à préciser quelques orientations complémentaires aux dispositifs existants notamment avec le Contrat territorial pour l'Eau et avec les actions entreprises localement (syndicat des eaux, zonage d'assainissement).</p> <p><b>Scénario B :</b> Le scénario définirait des principes plus conséquents visant à une gestion rigoureuse de la ressource en eau en abordant la question à l'échelle territoriale et inter-territoriale.</p> <p><b>Risques naturels et technologiques :</b></p> <p>Il a étudié plusieurs propositions ayant pour objet de mieux prendre en compte les risques observés sur le territoire, au regard notamment de l'Atlas des risques naturels majeurs de l'Oise élaboré par les Services de l'Etat et de la validation par les élus locaux des secteurs déjà concernés par des phénomènes naturels ayant engendré des dégâts.</p> <p><b>Gestion des déchets, nuisances et développement des énergies renouvelables :</b></p> <p>Il a étudié les questions relatives à l'évolution de la gestion des déchets, au regard de l'évolution du nombre d'habitants, de même que les nuisances induites par les grandes infrastructures et les activités. Par ailleurs, des propositions ont été faites concernant une meilleure prise en compte du concept de développement durable et de maîtrise de l'énergie dans les projets à mettre en oeuvre et les développements envisagés.</p>	<p><b>Espaces à fortes sensibilités écologiques :</b></p> <p><b>Principes généraux :</b> Le SCOT rappellerait les espaces concernés par des sensibilités écologiques fortes et proposerait des dispositions générales relatives aux conditions de protection ainsi qu'aux possibilités d'usage des sols, d'urbanisation, d'aménagements, voire d'entretien, qui auront à trouver une traduction réglementaire dans les documents d'urbanisme locaux.</p> <p><b>Principes ciblés :</b> L'usage des sols sur les espaces à fort intérêt écologique (ZNIEFF de type 1 et Natura 2000) serait limité et l'urbanisation sur les franges de ces espaces serait maîtrisée. Le scénario viserait à rendre non constructibles les zones humides identifiées à partir d'une étude complémentaire et il identifierait une trame verte garantissant les continuités écologiques du territoire (à croiser avec le futur SRCE) en envisageant la restauration de continuités dégradées ou supprimées.</p> <p><b>Ressource en eau :</b></p> <p><b>Scénario A :</b> Les orientations complémentaires correspondraient à la poursuite des actions communautaires portant sur le suivi du milieu naturel, à une meilleure gestion des eaux de ruissellement, à la réalisation d'un SAGE pour les 30 communes qui n'en seraient pas dotées et à un suivi de l'élaboration du SAGE du bassin de l'Avre</p> <p><b>Scénario B :</b> En plus de ce qui est proposé par le scénario A, les orientations du SCOT intégreraient dès à présent, et dans l'attente des SAGE, les nouveaux objectifs des programmes issus des SDAGE Artois Picardie et Seine Normandie, qui définissent des principes ciblés de préservation de la ressource en eau en particulier sur les bassins d'alimentation des points de captage. Il proposerait également la mise en place à terme d'une approche plus coordonnée à l'échelle du groupement de communes de la question de l'eau. Il viserait aussi à une diversification des ressources en eau pour apporter une réponse plus adaptée à l'évolution des besoins.</p> <p><b>Risques naturels et technologiques :</b></p> <p>Les principes proposés pourraient conduire les réflexions et projets locaux à mieux connaître les secteurs à risques et à définir des mesures visant à réduire, voire supprimer, les conséquences engendrées sur les aménagements qui seraient autorisés, plus particulièrement en l'absence d'un Plan de Prévention des Risques (PPR).</p> <p><b>Gestion des déchets, nuisances et développement des énergies renouvelables :</b></p> <p>Il s'agirait de continuer à œuvrer pour maîtriser (voire poursuivre la diminution) la quantité de déchets ménagers collectés sur le territoire au regard de l'évolution du nombre d'habitants, en proposant un objectif chiffré. Il serait également prévu de soutenir le développement des unités d'élimination et de valorisation des déchets verts et prévoir une nouvelle déchetterie sur le territoire.</p> <p>Concernant les nuisances, il s'agirait de limiter leur augmentation suivant les perspectives de développement du territoire et de veiller à ne pas altérer la qualité de l'air observée sur le Pays des Sources.</p> <p>Le SCOT proposerait d'inciter (voire obliger) à suivre une démarche de performance énergétique (BBC, maisons passives, maisons à énergie positive, etc) pour les futures opérations d'habitat ainsi que d'étudier de nouveaux débouchés de production d'énergies renouvelables. Le SCOT proposerait également d'intégrer les projets éoliens définis sur le territoire et validés par les instances compétentes. De même, il encouragerait l'implantation d'installations favorisant les énergies renouvelables ou la recherche de nouveaux débouchés économiques, en lien notamment avec l'activité agricole locale.</p>	<p><b>Espaces à fortes sensibilités écologiques :</b></p> <p><b>Scénario retenu :</b> Le SCOT retient 3 orientations fortes permettant de contribuer à la protection des espaces qui présentent un fort intérêt écologique, en détaillant des dispositions qui encadrent clairement l'usage des sols dans et au contact de ces espaces étant donné qu'ils pourraient être soumis à une pression urbaine pouvant les altérer. Ce choix repose sur une volonté locale de préservation de ces espaces. La première orientation vise à une protection stricte du site Natura 2000 et ses abords restant éloigné des secteurs urbanisés ou urbanisables et en veillant à un usage agricole adapté aux préconisations du DOCOB. Elle définit les conditions d'usage des sols (dont les mesures de préservation des éléments naturels ayant un rôle environnemental) sur les secteurs de contact restés non bâtis des 15 communes dont les périmètres constructibles sont proches d'une emprise de ZNIEFF de type 1 ou de zone humide. La seconde orientation propose de généraliser à l'ensemble du Pays des Sources l'identification des zones humides et d'appliquer ensuite les mesures de préservation proposées, cela répondant à un objectif écologique également inscrit dans les SDAGE. La troisième orientation cartographie une trame verte à l'échelle du territoire, dans laquelle il convient, dans le cadre de la mise en oeuvre du SCOT, de ne pas créer de ruptures dans les connexions fonctionnelles et identifient des secteurs où la restauration de continuités écologiques seraient à envisager, anticipant en cela l'application à l'échelle locale des dispositions du futur SRCE.</p> <p><b>Ressource en eau :</b></p> <p><b>Scénario retenu :</b> Le SCOT définit des mesures aidant à atteindre localement les objectifs de qualité des masses d'eau tels que définis dans les SDAGE et le SAGE Oise Aronde pour les communes concernées. Il propose une harmonisation des objectifs visés dans chacun des 3 SAGE qui, à terme, couvriront les 48 communes du Pays des Sources. Il demande également la mise en place d'un nouveau contrat territorial sur l'eau qui permettra de poursuivre les actions engagées sur le territoire, notamment en matière de protection des points de captage, en avançant par ailleurs des mesures complémentaires relatives à l'usage des sols visant à accroître cette protection. Concernant la distribution de l'eau, les dispositions du SCOT encouragent la mise en place de maillage entre les réseaux et la poursuite des réflexions pouvant conduire à une gestion plus globale à l'échelle communautaire, ce qui répond en cela à plus de sécurité dans l'alimentation en eau potable pour les habitants et à plus d'équité. Il est également demandé de poursuivre la mise en place de dispositifs d'assainissement aux normes, en privilégiant le collectif notamment dans les secteurs urbanisés soumis à des risques de remontée de nappes, contribuant en cela à réduire les risques de pollutions.</p> <p><b>Risques naturels et technologiques :</b></p> <p><b>Scénario retenu :</b> Le SCOT rappelle l'existence de PPR et tient compte de celui en cours d'élaboration (centre de stockage de gaz souterrain). Il est également précisé qu'il pourrait être utile d'envisager de nouveaux PPR, notamment dans les secteurs urbanisés ou urbanisables soumis à des phénomènes récurrents de coulées de boue. Dans cette attente et afin de prévenir les conditions de l'usage des sols dans les secteurs sensibles en termes de risques naturels, le SCOT retient quelques mesures à traduire réglementairement dans les documents d'urbanisme locaux. Les orientations du SCOT visent également à une meilleure prise en compte des risques liés aux eaux de ruissellement par des études complémentaires, réalisées à l'échelle locale et des projets entrepris, affinant la connaissance du risque dans les secteurs urbanisables, par des actions d'entretien régulier des fossés, des talus, des haies et le rapprochement entre les partenaires concernés.</p> <p><b>Gestion des déchets, nuisances et développement des énergies renouvelables :</b></p> <p><b>Scénario retenu :</b> Le SCOT avance un objectif chiffré pour la gestion des déchets ménagers, en n'augmentant pas la quantité de déchets collectés à l'horizon 2030 sur la base du chiffrage de 2008, respectant en cela les orientations départementales et nationales. Le SCOT retient un principe de limitation des nuisances supplémentaires induites par les perspectives de développement du Pays des Sources, en s'assurant de l'application des normes d'isolation acoustique le long des infrastructures sources de nuisances et en limitant les nuisances liées aux activités économiques en optant pour des sites d'implantation adaptés. Un meilleur suivi de la qualité de l'air est également retenu, en procédant régulièrement à des relevés, répondant ainsi à des objectifs de santé publique.</p> <p>Les orientations du SCOT valident les projets de développement éolien sur le territoire, comme l'autorise le schéma régional, et soutiennent la valorisation de la filière bois, également affiché dans le SRCAE. Les dispositions du SCOT visent aussi à étudier de nouveaux débouchés de productions locales d'énergies renouvelables en synergie avec les programmes de recherche régionaux. Suivant le PCET Sources et Vallées, le SCOT demande une meilleure maîtrise énergétique dans la construction, en agissant notamment sur les opérations nouvelles (dont au moins une opération pilote) et sur les édifices publics.</p>